

Procédure d'admission

Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CEAN)

Programme de participation sociale

Cette procédure s'adresse aux intervenants et aux familles qui présentent un adulte pour l'année scolaire 2024-2025

Critères d'admission

- Être âgé d'au moins 16 ans au 30 juin de l'année scolaire précédant la rentrée
- Volet *PPS*: Présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage de façon persistante et importante limitant la participation sociale dans l'une ou l'autre des sphères de vie.
- Manifester un désir de s'engager dans la réalisation d'un projet de participation sociale
- Avoir un potentiel de rétention des apprentissages afin de pouvoir progresser dans une démarche d'autonomie et de participation sociale
- Avoir la capacité de fonctionner en groupe
- Manifester des besoins de formation au regard des conditions de vie, des relations sociales, du milieu de vie ou de sa communauté
- Évoluer dans un milieu de vie où l'accompagnement d'un partenaire est possible afin de favoriser le transfert, le maintien et le développement des apprentissages réalisés en classe
- Avoir des comportements sociaux qui ne mettent pas en danger sa sécurité et celle des autres.

Procédure pour un intervenant externe, un membre de la famille ou l'adulte lui-même

1. Contacter par courriel une conseillère pédagogique du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs
 - Sabrina Fontaine : fontaines17@cssdn.gouv.qc.ca
 - Lise Simard : simardl20@cssdn.gouv.qc.ca

Dans ce courriel :

- Présenter l'adulte, ses caractéristiques et ses besoins de manière générale
- Donner des disponibilités pour une rencontre avec une conseillère pédagogique

- Un rendez-vous téléphonique sera fixé avec vous. Par la suite, une première rencontre dans les locaux du CÉAN vous sera proposée.
- À la suite de cette démarche, l'inscription pourra être confirmée. Vous aurez alors besoin de présenter le certificat de naissance ainsi qu'une pièce d'identité valide avec photo (carte d'assurance maladie ou permis de conduire)

Procédure pour la présentation d'un adulte fréquentant une école du CSSDN

1. Remplissez le formulaire Présentation d'un élève – PPS – CÉAN
(Faire la demande à une conseillère pédagogique par courriel)

Processus TEVA : inviter une conseillère pédagogique du CEAN aux rencontres du processus TEVA de l'élève. Cette rencontre remplace le point 2.

2. Une conseillère pédagogique vous contactera afin de planifier la présentation :
 - À cette rencontre, l'élève, les parents, les intervenants (TES, TS) et les enseignants sont invités.
 - Présentation de l'élève, de ses caractéristiques, ses besoins et ses objectifs de vie afin de cibler le profil de formation.
 - Au besoin, remise par courriel de documents pertinents (ex. plan d'intervention)
3. Analyse du dossier de l'élève
 - L'équipe du CEAN analyse le dossier de l'élève
 - Elle s'assure que l'école peut répondre aux besoins de l'élève
 - Elle vérifie que l'élève répond aux critères d'admission du *Programme de participation sociale*
 - Elle s'assure d'une place disponible pour l'élève dans le service ciblé
 - La conseillère pédagogique appelle le responsable du dossier de l'élève
 - Annonce de la décision
 - Le responsable du dossier fait le suivi aux personnes concernées
4. Mois de mai : confirmation de présence
 - Une conseillère pédagogique contacte la famille ou la personne responsable du dossier pour confirmer l'intérêt et la présence de l'adulte pour l'année 2024-2025
 - Possibilité d'une visite de l'école ou d'une journée d'essai, sur prise de rendez-vous

5. Rentrée scolaire (Août) :
 - Inscription officielle de l'élève aux services
 - Paiement de l'inscription (montant à déterminer selon le programme en octobre)
 - Fiche santé à compléter

6. Accueil de l'élève dans le service ciblé et période probatoire
 - Début de l'année scolaire (fin août)
 - L'enseignant complètera une grille d'observation dans les premières semaines de fréquentation de l'élève afin d'évaluer si notre milieu scolaire est bénéfique et adéquat pour l'adulte.

Date limite pour présenter un élève

Un élève peut être présenté tout au long de l'année scolaire en cours pour intégrer le service en fonction des disponibilités de place dans les groupes de formation. Pour permettre l'analyse, le dossier de l'élève en provenance d'une école secondaire doit être présenté avant la mi-juin.